

# ADHÉSION AU SNETAA-FO 2023-2024

Nom .....  
Nom de jeune fille .....  
Prénom .....  
Date de naissance        
Adresse .....  
Code postal   Ville .....  
Tel. fixe ..... Tel. portable .....  
Adresse mail : .....

## VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe  Classe Normale  Retraité  
 Stagiaire  Classe exceptionnelle

PLP  AED / EAP  Professeur Contractuel  
 CPE  Sans solde  DDFPT  
Discipline .....  Autre .....

## VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2023/2024

Lycée Professionnel  SEGPA (Collège)  
 Lycée Polyvalent (SEP)  EREA  
 Autre .....

Nom d'Établissement : .....

Ville : ..... Académie : .....



Une fois votre bulletin rempli, envoyez le accompagné de votre chèque au :

**SNETAA-FO**  
**417 BUREAUX DE LA COLLINE**  
**92213 SAINT-CLOUD CEDEX**

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1<sup>er</sup> du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

### COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE  
JOINDRE VOTRE RIB AVEC  
VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à : .....  
Le

SIGNATURE (obligatoire) :

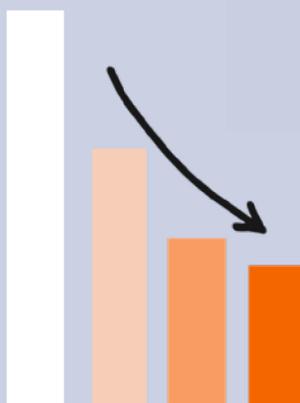
#### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :

SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE - 92213 SAINT-CLOUD CEDEX  
N° IDENTIFIANT CRÉANCIER (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE ADHÉSION DE

**140 €**

**snetaa**  
**FO**



**-66%** DE DÉDUCTION FISCALE

COÛT RÉEL  
**46,2 €**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

**TARIF SPÉCIAL  
PREMIÈRE ADHÉSION**

**140 €**

**POUR LES CHEFS DES  
BUREAUX DES ENTREPRISES**

## POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **140€** ne vous coûte finalement que **46,20 €** après déduction fiscale, soit **3,85 €** par mois ! C'est l'équivalent de 3 baguettes de pain !

**3,85 € =**



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !  
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**